



Loiret Standard 25M

Du 5 avr 2019 au 7 avr 2019

Edité le 31 mar 2019 à 19:59 - page 1 -

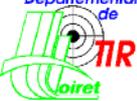
HORAIRES DE TIR

Association : 0745008 **AVENIR LAILLY EN VAL**

LIEU : LA CHAPELLE ST MESMIN

- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité. Pensez à les vérifier avant la compétition.

250	Pistolet Standard	Série	Jour / Heure de tir	Poste
82735046	DUBREUIL Nicolas	S1 2	250 / Pistolet Standard	vendredi 5 avril 2019 à 16:00
82501903	KRAWCZYK Anne	D2 5	250 / Pistolet Standard	samedi 6 avril 2019 à 16:00
82564606	TUDORET Laure	D2 5	250 / Pistolet Standard	samedi 6 avril 2019 à 16:00
82564607	TUDORET Loïc	S2 5	250 / Pistolet Standard	samedi 6 avril 2019 à 16:00
-- Fin --				



Loiret Standard 25M



Du 5 avr 2019 au 7 avr 2019

Edité le 31 mar 2019 à 19:59 - page 1 -

HORAIRES DE TIRAssociation : 0745067 **U.S.M. SARAN**

LIEU : LA CHAPELLE ST MESMIN

- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité. Pensez à les vérifier avant la compétition.

250	Pistolet Standard	Série	Jour / Heure de tir	Poste
82629635	BOURGEOIS Christine	D2 3	250 / Pistolet Standard	samedi 6 avril 2019 à 09:30
00789715	PETRE Daniel	S3 3	250 / Pistolet Standard	samedi 6 avril 2019 à 09:30
-- Fin --				



HORAIRES DE TIR

Association : 0745111 C.J.F. TIR

LIEU : LA CHAPELLE ST MESMIN

- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité. Pensez à les vérifier avant la compétition.

250	Pistolet Standard	Série	Jour / Heure de tir	Poste
02431971	BLIN Didier	S3 5	250 / Pistolet Standard	samedi 6 avril 2019 à 16:00
82631296	CASSEGRAIN Françoise	D3 6	250 / Pistolet Standard	dimanche 7 avril 2019 à 09:30
03415434	DUTARDE Claude	S2 5	250 / Pistolet Standard	samedi 6 avril 2019 à 16:00
82433441	GASTINEAU Christophe	S2 4	250 / Pistolet Standard	samedi 6 avril 2019 à 14:00
82665349	GEREZ Paul-Henri	S2 4	250 / Pistolet Standard	samedi 6 avril 2019 à 14:00
03463431	MENISSEZ Franck	S2 3	250 / Pistolet Standard	samedi 6 avril 2019 à 09:30
82584827	YAZAR Nuh	S1 4	250 / Pistolet Standard	samedi 6 avril 2019 à 14:00

-- Fin --



HORAIRES DE TIR

Association : 0745162 **ENTENTE CHAPELLOISE**

LIEU : LA CHAPELLE ST MESMIN

- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité. Pensez à les vérifier avant la compétition.

250	Pistolet Standard	Série	Jour / Heure de tir	Poste
82683686	ALLOUARD Franck	S2 1	250 / Pistolet Standard	vendredi 5 avril 2019 à 14:00
02141182	CASSE Thierry	S2 2	250 / Pistolet Standard	vendredi 5 avril 2019 à 16:00
82425207	COLIN Audric	JG 6	250 / Pistolet Standard	dimanche 7 avril 2019 à 09:30
82481020	FARCINADE Philippe	S2 4	250 / Pistolet Standard	samedi 6 avril 2019 à 14:00
02853108	MERGAULT Jean-Louis	S3 2	250 / Pistolet Standard	vendredi 5 avril 2019 à 16:00
82514287	NODOT Daniel	S3 1	250 / Pistolet Standard	vendredi 5 avril 2019 à 14:00
00620201	RAGUILLET Patrick	S2 4	250 / Pistolet Standard	samedi 6 avril 2019 à 14:00
02913115	RODRIGUEZ Guadalupe	D2 5	250 / Pistolet Standard	samedi 6 avril 2019 à 16:00
82425224	TOUZEAU Philippe	S2 5	250 / Pistolet Standard	samedi 6 avril 2019 à 16:00

-- Fin --



Loiret Standard 25M



Du 5 avr 2019 au 7 avr 2019

Edité le 31 mar 2019 à 19:59 - page 1 -

HORAIRES DE TIRAssociation : 0745170 **FRATERNELLE DE TIRY**

LIEU : LA CHAPELLE ST MESMIN

- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité. Pensez à les vérifier avant la compétition.

250	Pistolet Standard	Série	Jour / Heure de tir	Poste
02727916	LE GUEN Mickaël	S1 3 250 / Pistolet Standard	samedi 6 avril 2019 à 09:30	
-- Fin --				

**HORAIRES DE TIR**Association : 0745274 **SMOC ST-JEAN BRAYE**

LIEU : LA CHAPELLE ST MESMIN

- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité. Pensez à les vérifier avant la compétition.

250	Pistolet Standard	Série	Jour / Heure de tir	Poste
02733795	BOURGEOIS Eric	S3 1	250 / Pistolet Standard	vendredi 5 avril 2019 à 14:00
03364127	COSTA Alexandre	S1 5	250 / Pistolet Standard	samedi 6 avril 2019 à 16:00
00894740	NIOCHE Pascal	S2 4	250 / Pistolet Standard	samedi 6 avril 2019 à 14:00
03252896	SAUBUSSE Pierre	S3 4	250 / Pistolet Standard	samedi 6 avril 2019 à 14:00
-- Fin --				



Loiret Standard 25M



Du 5 avr 2019 au 7 avr 2019

Edité le 31 mar 2019 à 19:59 - page 1 -

HORAIRES DE TIR

Association : 0745275 J3 SPORTS AMILLY

LIEU : LA CHAPELLE ST MESMIN

- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité. Pensez à les vérifier avant la compétition.

250	Pistolet Standard	Série	Jour / Heure de tir	Poste
02977685	BRAZON Bernard	S3 1	250 / Pistolet Standard	vendredi 5 avril 2019 à 14:00
03280068	MEISSONNIER Jean-Pierre	S3 1	250 / Pistolet Standard	vendredi 5 avril 2019 à 14:00
-- Fin --				



Loiret Standard 25M



Du 5 avr 2019 au 7 avr 2019

Edité le 31 mar 2019 à 19:59 - page 1 -

HORAIRES DE TIR

Association : 0745276 U.S. ORLEANS TIR

LIEU : LA CHAPELLE ST MESMIN

- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité. Pensez à les vérifier avant la compétition.

250	Pistolet Standard	Série	Jour / Heure de tir	Poste
02362600	GALLIER Sandrine	D2 2	250 / Pistolet Standard	vendredi 5 avril 2019 à 16:00
82546802	LEOMENT Laurence	D2 5	250 / Pistolet Standard	samedi 6 avril 2019 à 16:00
-- Fin --				



HORAIRES DE TIR

Association : 0745287 **LA BERRICHONNE**

LIEU : LA CHAPELLE ST MESMIN

- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité. Pensez à les vérifier avant la compétition.

250	Pistolet Standard	Série	Jour / Heure de tir	Poste
82708698	LOCHET Michaël	S2 6	250 / Pistolet Standard	dimanche 7 avril 2019 à 09:30
82593925	MENARD Jean-Pierre	S2 4	250 / Pistolet Standard	samedi 6 avril 2019 à 14:00
82645090	PELLE Frédéric	S2 4	250 / Pistolet Standard	samedi 6 avril 2019 à 14:00
82722028	PEUDEVIN Anthony	S1 6	250 / Pistolet Standard	dimanche 7 avril 2019 à 09:30

273	HP F10 -Pistolet Standard 25m	Série	Jour / Heure de tir	Poste
02803532	JANTY Laurent	S2 14	273 / F10 HP Pistolet St	samedi 6 avril 2019 à 14:00

-- Fin --